



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS  
À L'ÉTRANGER

## DELIBERATION N° 4 / 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Réunion du 1<sup>er</sup> juin 2005

Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni  
le 1<sup>er</sup> juin 2005 à 14 h.

Etaient présents :

M. Philippe ETIENNE, M. Antoine POUILLIEUTE, M. Jean-François DESMAZIERES, M. Pierre  
SCHRAEN, Mme Françoise LE BIHAN, M. Michel VANDEPOORTER,  
M. Robert DEL PICCHIA, M. François ROCHEBLOINE,  
Mme Anne DUTERTRE, M. Dominique BORNE, M. Philippe DECOUAI, M. Philippe CERF,  
M. Francis HUSS, M. Jean-Pierre BAYLE, M. Jacques HABERT, Mme Nicole SABEH,  
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH,  
M. Michel BOUDOUX, M. Alfred MODES, M. Roger FERRARI, M. Edmond PORRA,  
M. François TURLAN.

*En application de l'article 4 du décret n°2003-1288 du 23 décembre 2003, Monsieur Michel  
LUMMAUX, empêché ainsi que son suppléant, a donné procuration à Monsieur Philippe ETIENNE.*

Etaient excusés : Mme Aline KUSTER-MENAGER, M. Pierre-Yves DUWOYE et le chef de la sous-  
direction à l'appui aux PME et action régionale au Ministère délégué au commerce extérieur.

*Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Gilles LE MOAL, M. Jean SARREO.*

### **POINT N° 4 : autorisation d'achat d'un terrain pour le lycée français Jean Renoir de Munich (Allemagne)**

Le lycée français Jean Renoir de Munich (Allemagne), établissement placé en gestion directe auprès  
de l'Agence, est actuellement installé sur deux sites. Le nombre d'élèves de l'établissement est en  
forte progression. L'extension de locaux opérée en 2002 n'est plus suffisante pour faire face à la  
montée continue du nombre d'élèves : il est donc indispensable de pouvoir accroître les capacités de  
l'établissement. Une étude a permis de préciser les conditions techniques, juridiques et financières de  
construction d'un nouveau lycée et un plan de financement a été élaboré par l'Agence sur la base  
d'une réalisation en deux phases.

La première phase consiste en l'acquisition d'un terrain et la construction de la maternelle et de  
l'élémentaire. La deuxième phase concerne la construction du collège et du lycée.

Afin d'engager l'opération de construction d'un lycée à Munich, il est demandé aux membres du  
conseil d'administration d'autoriser l'Agence à acheter le terrain de la « Albert-Rosshaupterstrasse »  
pour un montant évalué à 8,1 million d'euros.



VOTE POUR : 18

CONTRE : 0

ABST. : 3 (FSU)

Pour exécution,  
La Directrice

Maryse BOSSIERE

Le Président

Philippe ETIENNE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères,

Monsieur le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie

Monsieur le secrétaire d'état au ministère des affaires étrangères

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le ministre délégué au Budget